



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Règlements de compétition COVID-19 Volleyball intérieur : Modifications aux règlements pour atténuer les risques liés à la COVID-19

Mise à jour le 21 février 2022

Ce document ne remplace pas le [Guide de reprise des activités](#), il ne fait que décrire des modifications aux règlements de jeu pour atténuer les risques liés à la COVID-19 pendant les **compétitions** organisées. Rappelons que les tournois ne seront permis qu'à compter du 28 février 2022 tandis que les matchs sont permis depuis le 14 février 2022.

Règle 4.5.1B

L'arbitre pourra accepter ce qui suit :

1. Équipement protecteur pour les épaules, haut des bras, cuisses ou bas des jambes si le matériel est rembourré et n'occasionne pas de danger pour les autres joueurs.
2. Support pour les genoux si l'équipement est fabriqué par un manufacturier réputé et n'occasionne pas de danger pour les autres joueurs.
3. Protecteur pour le nez même s'il est fabriqué d'un matériau dur.
4. Les éclisses thermoplastiques pour les doigts sont permises pourvu que les côtés ne soient pas coupants, qu'elles ne dépassent pas l'extrémité des doigts et qu'elles soient bien fixées à la main ou au doigt avec du ruban adhésif ou autre.
5. Les prothèses doivent être recouvertes/rembourrées, de sorte qu'elles n'occasionnent aucun danger pour le joueur ou les autres joueurs.

Ajustement

En contexte associatif (civil), le masque ou le couvre-visage demeure obligatoire en tout temps pour les personnes de 10 ans et plus dans les autres contextes que celui de la pratique sportive (ex. : vestiaires, déplacements). Il est fortement recommandé pendant la pratique d'activités sportives intérieures. Il demeure aussi fortement recommandé de conserver son masque ou son couvre-visage en tout temps sur une surface de jeu, incluant sur le banc des joueurs.

Dans tous les contextes de pratique, structures d'accueil, milieux, niveaux, il est possible de retirer le masque (ou couvre-visage) s'il cause de la gêne dans le contexte de la pratique de l'activité (ex. : gêne respiratoire liée à l'intensité) ou s'il ne confère pas de protection significative par exemple en cas de grande distanciation entre les joueurs.



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Selon les **règles de la CNESST**, le port du masque de qualité en continu n'est plus obligatoire pour les intervenants (ex. entraîneurs) **s'il y a une distanciation physique (2 m)** ou la présence de barrières physiques. Le port du masque en continu demeure recommandé.

Règle 7.1

Avant la partie, le premier arbitre effectue un tirage au sort pour décider du premier service et des côtés du terrain pour la première manche. Si une manche décisive doit être jouée, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Ajustement

Avant l'entrée sur le terrain, le premier arbitre effectue le tirage au sort, avec les deux capitaines, pour décider du premier service et des côtés du terrain pour **toutes les manches** (pas de changements de côté entre les manches). Si une manche décisive doit être jouée, l'équipe au service sera la même que lors de la première manche et il n'y aura pas de changement de côté à 8 points.

Règle 15.4.4

Pendant les temps morts (y compris les temps morts techniques), les joueurs en jeu doivent se rendre dans la zone libre, près de leur banc.

Ajustement

Si de l'eau est offerte aux joueurs sur le terrain de jeu pendant cette période d'arrêt, l'équipe est responsable du nettoyage rapide et opportun du terrain de jeu afin d'éviter tout retard dans la reprise normale du jeu à la fin du temps mort ou au début de la manche.

De plus, lors de ces périodes, le ballon sera envoyé à l'équipe au service (l'arbitre ne récupère pas le ballon).

Règle 17.4

Les arbitres doivent accorder le temps nécessaire au nettoyage de la surface de jeu quand celle-ci est mouillée ou devient glissante. Des serviettes devraient être disposées de chaque côté du terrain. Quand l'autorisation est donnée par les arbitres, les joueurs peuvent utiliser ces serviettes afin d'assécher la surface de jeu. Les joueurs peuvent aussi avoir leur propre serviette à cette fin. Quand ce nettoyage n'est pas considéré comme nécessaire suite à la demande d'une équipe ou quand le nettoyage est délibérément ralenti, les arbitres peuvent décerner une sanction pour retard de jeu. Quand des essuyeurs sont disponibles, ils devront effectuer cette tâche sous la supervision des arbitres.



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Ajustement

Pour éliminer les surfaces de contact communes, chaque équipe sera responsable de fournir une serviette qui pourra être utilisée pour essuyer son propre terrain. Avant que la serviette ne soit utilisée, l'équipe doit tout de même faire une demande en bonne et due forme et attendre la confirmation des arbitres. Afin de minimiser le nombre de participants sur le terrain de jeu, il est interdit de faire appel à des essuyeurs.

Règle 18.2

Après chaque manche, les équipes changent de camp, à l'exception de la manche décisive. Dans la manche décisive, dès que l'équipe qui mène atteint huit points, les équipes changent de camp sur-le-champ et les positions des joueurs demeurent les mêmes. Si le changement ne se fait pas quand l'équipe qui mène atteint 8 points, il doit s'effectuer dès que l'erreur est signalée. Les points marqués au moment du changement restent acquis.

Ajustement

Afin d'éliminer les surfaces communes et les points de contact communs, il n'y aura aucun changement de côté pendant la partie.

Règle 27.2.1

Les juges de ligne remplissent leurs fonctions en utilisant un drapeau afin de signaler leur décision.

Ajustement

Lorsqu'il y a présence de juges de ligne, les drapeaux doivent être utilisés par un seul juge de ligne durant une partie. S'il devait y avoir un changement en cours de partie, le drapeau devra être désinfecté.

Règle 29.2

Tout uniforme et équipement de jeu souillé par du sang doit être soit remplacé ou nettoyé avant d'autoriser l'athlète à revenir au jeu.

Règle 29.2.1

Si un uniforme additionnel n'est pas disponible, le joueur dont le maillot est taché de sang pourra endosser un maillot avec un numéro différent ou pourra prendre le maillot d'un joueur remplaçant. L'officiel changera le(s) numéro(s) du (des) joueur(s) concerné(s) sur la feuille de pointage.



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Ajustement

Afin d'éliminer toute surface de contact inutile ou tout point de contact partagé, le changement d'uniforme avec un autre joueur est interdit. La solution adéquate consiste à utiliser un uniforme supplémentaire avec un numéro unique qui n'est associé à aucun joueur de la liste de joueurs vérifiée. Si un tel chandail n'est pas disponible, le joueur pourra terminer la partie avec un autre chandail qui lui appartient et qui n'est pas un chandail de jeu. Par contre, le joueur devra débiter le match suivant avec un uniforme de jeu.

Procédures de match (autres) :

Lors de l'échauffement, le temps alloué à une équipe pour son échauffement officiel devra inclure le temps de service.

Substitution rapide : L'athlète se présente **à la** ligne de 3m pour effectuer le changement.

À la fin de la partie, il n'y a pas de poignées de mains. Cela est remplacé par une « salutation japonaise » ou des applaudissements dirigés vers l'autre équipe. Pour la « salutation japonaise », chaque équipe forme des rangs à partir de leur ligne de 3m (la distanciation physique doit être respectée) face au filet. Dans un premier temps, les deux équipes saluent les arbitres du match et dans un deuxième temps, les deux équipes se saluent entre elles.